

Rencontre régionale des gardes et des agents du littoral

18 et 19 juin 2026
Rochefort (Charente-Maritime)

Éléments de compte-rendu

Gérer les espaces naturels en partenariat

La rencontre régionale des gardes et agents du littoral de la délégation Centre-Atlantique s'est tenue les 18 et 19 juin 2026 à Rochefort. Elle a réuni les agents autour d'un même enjeu : concilier préservation des patrimoines naturels et paysagers, fréquentation du public et gestion quotidienne des sites. Ces deux journées ont mis en regard l'île d'Aix, territoire insulaire très fréquenté, et le marais du Transbordeur, vaste zone humide aux forts enjeux écologiques et hydrauliques. Visites, audit participatif et temps d'échange ont permis de croiser observations de terrain, retours d'expérience et actualités du réseau.



↳ Une première journée consacrée à l'île d'Aix

La rencontre a débuté à la Corderie royale de Rochefort, avant la remontée de la Charente et la traversée en bateau vers l'île d'Aix. Située dans le pertuis d'Antioche, l'île forme un territoire de petite superficie, mais d'une grande diversité de paysages et de milieux. Le Conservatoire du littoral et le Département y protègent plus de quarante hectares, soit un quart de la superficie de l'île, entre espaces boisés, prairies, falaises, cordons littoraux et secteurs ouverts sur la mer. L'enjeu n'est pas seulement de préserver des habitats naturels remarquables. Il s'agit aussi d'organiser les usages dans un territoire insulaire où la fréquentation touristique est particulièrement forte.



Le fort Liédot, entre défense militaire et médiation culturelle

La première visite a conduit le groupe au fort Liédot, au nord-est de l'île. La visite était assurée par le **Centre international de la mer**, en charge de l'accueil du public sur le site. Construite entre 1810 et 1834 à l'initiative de Napoléon, cette fortification devait participer au dispositif défensif de la rade de Rochefort. Son rôle militaire fut toutefois rapidement dépassé par l'évolution de l'artillerie. Le bâtiment a ensuite connu plusieurs usages : lieu d'essais, espace de détention, colonie de vacances, puis période d'abandon avant son acquisition par le Conservatoire du littoral en 1990.



La visite a permis de revenir sur cette succession d'usages et sur la manière dont le fort s'inscrit dans le paysage de l'île. Les participants ont également découvert l'exposition immersive du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis consacrée aux fonds marins, ainsi que les espaces intérieurs et le chemin de ronde. Cette séquence a illustré l'articulation possible entre conservation du patrimoine bâti, valorisation culturelle et sensibilisation aux patrimoines naturels marins.

Un audit participatif pour penser la gestion du littoral nord

L'après-midi a été consacré à un audit participatif sur le littoral nord de l'île. Encadré par **Nadia Sanz Casas**, chargée de mission à la délégation de rivages Centre-Atlantique du Conservatoire du littoral, **Patrice Belz**, délégué de rivages, et **Maëlys Philippe** et **Antoine Cassel**, chargés de mission au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, l'exercice proposait aux participants de se placer dans la situation d'un garde du littoral nouvellement affecté sur l'île.

Répartis en quatre groupes, les participants ont observé chacun un secteur, analysé les usages, recensé les aménagements existants, identifié les difficultés et formulé des propositions de gestion. Un carnet de terrain accompagnait la démarche : observation individuelle, partage des constats, hiérarchisation des enjeux, définition des actions nécessaires, réflexion sur les partenaires, les matériaux, les modalités de suivi et les coûts.



Les quatre restitutions ont fait apparaître un constat largement partagé : les difficultés rencontrées sur le sentier littoral ne relèvent pas d'un problème ponctuel. Elles résultent de l'effet cumulé de l'érosion côtière, du ruissellement, du piétinement, de la recherche de vues sur la mer et de dispositifs de canalisation devenus peu lisibles ou vieillissants.

Secteur 1 : canaliser les usages autour du point de vue et de l'aire de pause



Le premier groupe a travaillé sur une zone de pique-nique et de point de vue donnant sur la mer, une petite plage et un platier rocheux. Le secteur est très ouvert sur le paysage, mais fortement piétiné. Des traces de cheminements secondaires apparaissent dans la végétation et certains dispositifs de protection ou de garde-corps sont dégradés.

Les échanges ont d'abord porté sur la nécessité de simplifier les accès. Plusieurs petits sentiers se sont formés entre les arbres et à proximité de la falaise, alors qu'un passage principal pourrait suffire. Le groupe a envisagé la fermeture discrète de certains accès secondaires au moyen de branchages ou d'éléments naturels, afin de guider les visiteurs sans multiplier les obstacles artificiels. La reprise des mises en défens existantes et l'installation de dispositifs de canalisation sobres, notamment en fil lisse, ont été évoquées.

La question de l'usage même de l'espace a également été posée. Faut-il maintenir une aire de pique-nique à cet endroit ou privilégier une simple halte paysagère, plus légère et plus adaptée à la sensibilité du site ? Plusieurs participants ont proposé de supprimer les équipements les plus vieillissants, de retirer les anciens plots en béton et d'imaginer des assises plus discrètes, réalisées à partir de bois ou de matériaux présents sur place. L'objectif serait de conserver la possibilité de s'arrêter, sans transformer le point de vue en espace de séjour intensif.

Le groupe a enfin insisté sur la nécessité de replacer cette réflexion à l'échelle de l'île. La fréquentation ne doit pas être concentrée partout de la même manière. Certains points de vue peuvent être confortés, tandis que d'autres secteurs plus fragiles doivent être préservés d'une pression excessive. La signalétique, nécessaire notamment pour éviter les tentatives d'accès direct aux plages, devra rester très sobre et cohérente avec les exigences d'un site classé.

Secteur 2 : reculer le sentier face à l'érosion



Le second groupe s'est concentré sur un tronçon de sentier particulièrement dégradé. Le chemin, situé en pente vers une falaise, s'est élargi sous l'effet des passages. L'empierrement installé en 2020 s'est progressivement dispersé, laissant apparaître un géotextile placé sous les matériaux. Les garde-corps en bois s'affaissent et un sentier parallèle s'est créé vers le platier rocheux.

La proposition principale du groupe a été de ne pas chercher à maintenir à tout prix le tracé actuel. Le déplacement du chemin à l'intérieur du boisement, en empruntant des cheminements déjà existants, a été considéré comme l'option la plus robuste. Cette solution permettrait de s'éloigner de la falaise, de réduire les coûts de reprise des aménagements et d'engager une renaturation de l'ancien tracé. Elle n'allongerait que très légèrement l'itinéraire général.

La fermeture du sentier ancien pourrait être accompagnée d'un travail de restauration : retrait du géotextile, évacuation des matériaux dégradés, apport ponctuel de substrat local et reprise de la végétation. Le groupe a néanmoins souligné qu'un recul du sentier ne devait pas supprimer toute relation avec la mer. Un point de vue maîtrisé, ou un aménagement léger permettant de conserver une lecture du littoral, apparaît nécessaire pour éviter la création de nouveaux passages sauvages.

En second choix, si le déplacement du sentier ne pouvait être réalisé, une reprise lourde de l'itinéraire existant serait nécessaire : muret de pierre, gestion du ruissellement, dispositif de canalisation et accès clairement défini au point de vue. Cette solution a toutefois été jugée plus coûteuse et moins satisfaisante à long terme.

Secteur 3 : sécurité, foncier et cohérence d'ensemble



Le troisième groupe a retrouvé des problématiques similaires : recul de la falaise, anciens aménagements dégradés, clôtures vieillissantes, besoin de préserver les points de vue et difficulté à contenir la fréquentation. Mais il a aussi mis en lumière une question déterminante : la maîtrise foncière.

À proximité du secteur étudié, une propriété privée et des parcelles dont le statut limite la continuité de gestion compliquent la réflexion sur un nouveau tracé du sentier. Des échanges fonciers ont déjà permis, par le passé, de rétablir certains accès. Toutefois, la possibilité de créer un véritable cheminement en recul dépendra de la capacité à poursuivre cette recomposition foncière et à établir un dialogue durable avec les propriétaires concernés.

Le groupe a donc proposé de reculer le sentier tout en conservant une ouverture paysagère sur la mer. L'aménagement d'un promontoire ou d'un point de vue sécurisé a été envisagé pour maintenir l'attractivité du parcours, sans encourager les visiteurs à rejoindre les falaises. La gestion des boisements devra accompagner cette réflexion : certains arbres remarquables doivent être préservés, tandis qu'une intervention ponctuelle pourrait permettre d'ouvrir les vues et de structurer le cheminement.

La mise en place d'un projet cohérent nécessitera enfin un partenariat étroit entre le Conservatoire du littoral, la commune, les propriétaires, les gestionnaires et les acteurs locaux. L'enjeu est de passer d'une succession de réponses ponctuelles à une stratégie de site.

Secteur 4 : reprendre les matériaux, gérer les dépôts et restaurer le milieu

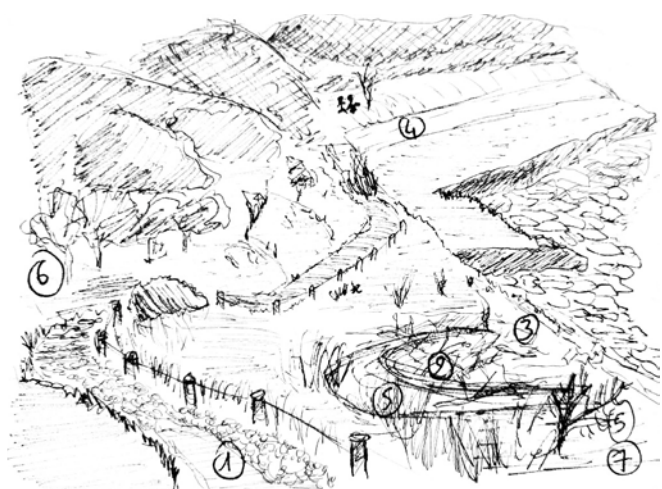
Le quatrième groupe a travaillé sur un secteur où les matériaux du cheminement se sont dégradés et où le géotextile déjà cité réapparaît. Là encore, l'empierrement a été jugé inadapté au fonctionnement du site, notamment en raison du ruissellement et de la fréquentation. Les participants ont proposé de retirer les éléments les plus grossiers, de supprimer le géotextile et de privilégier un matériau plus fin, compatible avec les usages et les contraintes insulaires.



La réflexion a également porté sur les nombreux dépôts de branches mortes observés à proximité du littoral. Certains peuvent correspondre à des tentatives de limitation de l'érosion, mais d'autres s'apparentent davantage à des dépôts de déchets verts. Leur présence brouille la lecture paysagère du site et peut modifier les milieux. Le groupe a proposé de clarifier les usages, de retirer les dépôts non justifiés et d'utiliser, lorsque cela est pertinent, les matériaux issus du site pour des aménagements simples ou des dispositifs de canalisation.

La réouverture de certains secteurs a aussi été envisagée. Des plantations anciennes et des espèces exotiques, comme les *Eleagnus*, pourraient être retirées afin de restaurer une mosaïque de milieux ouverts. L'idée est de limiter les clôtures au strict nécessaire et suffisamment robuste pour supporter une fréquentation ponctuelle, notamment côté mer, tout en maintenant un piétinement favorable à la végétation du côté intérieur.

Le groupe a enfin souligné la nécessité de mieux expliquer les risques liés aux falaises et leur érosion non visible. Une signalétique légère, associée à un schéma montrant les phénomènes d'érosion et les vides parfois présents sous le bord de falaise, pourrait renforcer la compréhension des visiteurs et rendre plus acceptable le recul des cheminements.



- ① Revêtement sol
- ② Branche morte (lutte contre érosion)
- ③ Erosion
- ④ Aménagement (protection contre les assauts de la mer)
- ⑤ Colonisation des arbres sur la pelouse alvéolaire (criste marine)
- ⑥ Lande à genêt (colonisée par arbre)
- ⑦ dépôt branche morte sur haut de falaise

© Guillaume Cochard

Une discussion collective orientée vers l'action

Le temps d'échange qui a suivi les restitutions a permis de dépasser les propositions sectorielles. Les responsables du site ont confirmé que les difficultés observées sont connues et qu'une notice de gestion est en cours de préparation à l'échelle de l'île. Elle doit fournir un cadre opérationnel pour intervenir sur les sentiers, la sécurité, la signalétique, les usages, les habitats et l'accueil du public.

La discussion s'est orientée vers le poids des contraintes insulaires. Le transport maritime renchérit fortement chaque chantier : affréter un bateau pour une entreprise représente déjà un coût important avant même l'achat des matériaux ou la mobilisation des équipes. Cette réalité invite à privilégier la réutilisation de matériaux présents sur l'île, les aménagements sobres, les travaux en régie et des solutions faciles à entretenir.

© Guillaume Cochard



La perspective du recrutement d'un garde du littoral dédié à l'île d'Aix et localisé sur l'île, a été présentée comme un levier majeur. Cette présence régulière permettrait d'assurer l'entretien de la végétation, l'installation et la reprise de dispositifs de canalisation, la sensibilisation du public et le suivi quotidien des secteurs sensibles.

Les échanges ont aussi permis de remettre la biodiversité au cœur du projet. La présence de *Limonium ovalis* sur l'emprise d'un ancien sentier montre que le recul des cheminements peut constituer une mesure de restauration écologique, et non seulement une réponse aux risques. La gestion des prairies, la volonté de maintenir des milieux ouverts et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes pourraient compléter cette approche.

Enfin, les participants ont insisté sur la nécessité d'associer les habitants et les acteurs de l'île. La gouvernance locale reste complexe, entre résidents permanents, résidences secondaires, commerçants, commune et propriétaires privés. Les espaces naturels peuvent toutefois constituer un terrain de dialogue plus fédérateur que d'autres sujets. Une gestion partagée, construite progressivement autour de projets concrets, pourrait devenir un moyen de recréer des coopérations locales.

↳ Actualités de la délégation Centre-Atlantique et de la Mission garderie

La seconde journée s'est ouverte dans les locaux du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, à Rochefort. Après le retour collectif sur les quatre audits, les participants ont pris connaissance des actualités de la délégation de rivages Centre-Atlantique du Conservatoire du littoral et de la Mission garderie.

Parce Belz, délégué de rivage, et **Jérôme Guénel**, délégué adjoint, ont notamment rappelé l'ampleur de l'action foncière de la délégation de rivages. À l'échelle de son territoire, le Conservatoire du littoral protège plus de 16 600 hectares et 235 kilomètres de linéaire côtier, répartis sur 72 sites. Les présentations ont également fait état de nouveaux périmètres d'intervention et d'extensions en Loire-Atlantique, Vendée et Charente-Maritime, confirmant la poursuite d'une politique foncière destinée à préserver durablement les paysages, les milieux naturels et les continuités écologiques du littoral Centre-Atlantique.



Les actualités du réseau garderie, présentées par **Gaëlle Moreau**, en charge de ce sujet à la Direction de la gestion et des patrimoines, ont porté sur l'organisation interne, les actualités du réseau, les équipements, les formations et les outils communs. Les travaux engagés autour de nouvelles fiches techniques, de la mise à jour des profils agents et des dotations, ainsi que la préparation des futures commandes ont été présentés. Le calendrier des rencontres régionales et les travaux de la Commission Garderie et de la Commission Police ont également été rappelés.

La présentation a aussi mis en avant le MOOC COGICO, consacré à la conservation et à la gestion des îles, des côtes et des océans. Gratuit et accessible à tous, cet outil vise à renforcer les compétences, à partager les retours d'expérience français et internationaux et à créer davantage de liens entre les professionnels de terrain.

↳ Visite du marais du Transbordeur

L'après-midi a conduit les participants en autocar au marais du Transbordeur, aux portes de Rochefort. La visite était animée par **Nadia Sanz Casas**, chargée de mission à la délégation de rivières Centre-Atlantique du Conservatoire du littoral, **Cécile Gautron**, chargée de mission du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, les gardes du littoral **Christophe Pubert**, **Thomas Garlopeau** et **Yorick Rouil**, ainsi que **Léna Rabin**, responsable du pôle Biodiversité de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.

Le marais du Transbordeur constitue une vaste ceinture humide périurbaine de près de 600 hectares, parcourue par environ 80 kilomètres de canaux. Classé espace naturel sensible et intégré au réseau Natura 2000, il forme le dernier méandre de la Charente avant son ouverture vers la mer. Le site combine une fonction écologique majeure, un rôle de régulation hydraulique, une activité agricole encore présente et un usage important pour les promeneurs et cyclistes.



La visite a permis de présenter la diversité des gestionnaires et propriétaires engagés sur le marais. Le Conservatoire du littoral, la Ville de Rochefort, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO) et le Département de la Charente-Maritime détiennent une part importante des terrains, tandis que la CARO, la LPO et le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine participent à la gestion des milieux. Le site accueille notamment des prairies humides, des canaux, des roselières et des habitats favorables à de nombreuses espèces. Parmi les mammifères emblématiques figurent la loutre, la genette et le vison d'Europe.

La gestion hydraulique constitue l'un des sujets centraux du site. Les niveaux d'eau doivent être suivis et ajustés en conciliant plusieurs objectifs : prévenir les risques d'inondation ou de submersion, préserver les habitats humides, maintenir les usages agricoles et garantir le bon fonctionnement des réseaux de canaux.

La place du pâturage extensif et de la fauche a été particulièrement soulignée. Ces pratiques sont cartographiées par secteurs et permettent de maintenir les prairies ouvertes, de limiter la fermeture des milieux et de préserver des habitats favorables aux oiseaux et aux espèces des zones humides. Elles constituent une forme de gestion vivante du marais, complémentaire des interventions techniques sur les canaux, les berges ou les cheminements.



La question des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts a également été abordée. La régulation des sangliers fait partie des missions des gardes, notamment parce que leurs activités peuvent fragiliser les berges et les ouvrages hydrauliques. Les participants ont pu observer le piège à Sanglier mis en place et découvrir son efficacité.

La rencontre s'est achevée à Rochefort par une conclusion de **Patrice Belz**, délégué de rivages adjoint, qui a remercié l'ensemble des intervenants pour leur contribution et des participants pour leur présence.

↳ documents présentés

Actualités régionale Centre-Atlantique

par la délégation de rivages,
du Conservatoire du littoral

télécharger ➞

Actualités de la mission Garderie

par Gaëlle Moreau,
responsable de la Mission Garderie
au sein de la Direction de la gestion
et des patrimoines
du Conservatoire du littoral

télécharger ➞

↳ document utile

Carnet de terrain

réalisé pour l'audit participatif
du littoral nord de l'île d'Aix

télécharger ➞

Éléments récoltés (notes, photos, croquis)

au cours de l'audit participatif
du littoral nord de l'île d'Aix

télécharger ➞